MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment commercial - BRIOUDE (43)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI & CIE

Raison sociale

N° SIRET

3 7 8 5 6 8 6 3 8 0 0 0 4 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom

FLORES RAMIREZ

Prénom(s)

Gildred

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement 41. Aires de stationnement ouvertes au public	Création de 1 434 m² de SDP sur une emprise foncière de 6 345 m² : le projet n'est pas soumis à demande d'examen au cas par cas au titre de cette rubrique Création de 70 places : le projet est soumis à demande d'examen au titre de cette rubrique

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment commercial ALDI et un parking, sur une emprise foncière de 6 345 m² située à Brioude, 156 avenue de l'Auvergne dans la zone commerciale située au Nord de la ville.
Le magasin aura une emprise au sol de 1 576 m² et le parking aura une capacité d'accueil de 70 places.

Les parcelles concernées sont déjà anthropisées. En effet, cet emplacement accueillait auparavant le bâtiment de la Saumonerie de Saint-Ferreol, ce bâtiment a aujourd'hui été détruit, reste les remblais et les anciennes voiries de circulation.

Voir plan masse en annexe 4 et notice d'impact visuel en annexe 8.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la démarche de modernisation des magasins. A Brioude, le magasin Aldi existant à 300 mètres au Nord est vieillissant.
Il s'agit donc de reconstruire un magasin à l'architecture soignée, avec une façade vitrée et en ossature bois.
Le bâtiment sera plus performant énergétiquement et l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture permettra la production d'électricité renouvelable.
Le parking sera plus sécurisé pour les usagers, avec un accès poids lourds indépendant et des voies de circulation plus larges.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Début travaux Juin 2025 jusque fin d'année 2025.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment commercial comprendra :

• Un bâtiment principal contenant la surface de vente et les réserves, quai de déchargement, avec panneaux photovoltaïques en toiture, de 1 576 m² d'emprise au sol
• Un parking client de 70 places perméables
• Des espaces verts sur 1 825 m²

A terme de son exploitation, le bâtiment et le parking seront démantelés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière = 6 345 m² SDP totale = 1 434 m² Parkings = 70 places perméables, sur 1 013 m² Espaces naturels et espaces verts pleine terre = 1 825 m²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 156 Voie : Avenue d'Auvergne

Lieu-dit :

Localité : BRIOUDE

Code postal : 4 3 1 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 3 ° 2 2 ' 2 8 " 8 Lat. : 4 5 ° 1 8 ' 4 4 " 9

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU intercommunal BRIOUDE SUD AUVERGNE, approuvé le 20/06/2023 - Voir extrait PLUi annexe 9
Zonage : Ula1 = Zone urbaine - Zone d'activités - Brioude, Blesle, Cohade.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF de type 2 n°83000463 "Lit majeur de l'Allier Moyen" commence à 150 m à l'Est du site. La ZNIEFF de type 1 n°830020018 "L'Allier entre Brioude et Brassac" se situe à 1,5 km à l'Est du site. Voir carte en annexe 10 . Le site ne comporte pas d'habitats pouvant accueillir les espèces caractéristiques de ces ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	Le PPBE 3ème échéance 2024-2029 du département de la Loire a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 mai 2020. La 4 ème échéance est actuellement en cours de réalisation. Un tronçon bruyant est identifié liée à la RD 912 au sud du projet vers l'entrée de Brioude. Le projet est en dehors de cette zone. Voir annexe 11.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Le projet se situe dans le périmètre de protection du la Fontaine Saint Julien, inscrit aux Monuments Historiques depuis le 27/12/1972. La fontaine est à plus de 450 mètres. Il n'y a aucune covisibilité depuis la Fontaine ou entre le site de projet et la Fontaine. Projet en dehors du SPR de Brioude Voir carte en annexe 12
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	La zone est entièrement artificialisée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Pas de PPRT sur la commune PPRNi de l'Allier sur la commune de Brioude approuvé par le préfet de la Haute-Loire le 22 juillet 2003 Le projet est en dehors des zones à risques d'inondation
	☐	☐	Voir extrait du PPRNi en annexe 13
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☑	☐	Une étude de sol a été menée sur le site anciennement occupé par une saumonerie. Identification d'une contamination modérée ponctuelle en HAP et un dépassement seuils ISDI au niveau d'un seul point de sondage. Impact non significatif. Préconisations effectuées. Le site n'est pas recensé dans l'inventaire des sites pollués Basias. Voir en synthèse étude de sol en annexe 14.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 Directive Habitats FR8301072 "Val d'Allier Limagne Brivadoise" se situe à 1,6 km à l'Est du site. Voir carte en annexe 7
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet n'entrainera que peu de mouvements de terre, car le niveau fini du magasin et du parking correspondra au maximum au terrain naturel.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le site est entièrement artificialisé (remblais au droit des anciens bâtiments démolis et anciennes voies de circulation toujours présentes). Des arbres sont présents en périphérie, ils seront conservés 24 arbres de haut jet d'essences locales seront plantés. Les 1 825 m² d'espaces verts seront traités de manière douce. Voir notice d'impact en annexe 8
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Site entièrement artificialisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	Un risque identifié à l'échelle de la commune : - Risque de rupture de barrage + Deux risques identifiés à l'échelle de la parcelle : - Pollution des sols (présence sites pollués dans un rayon de 500m) - Canalisation de transport de matières dangereuses (passage d'un gazoduc à 120 mètres au Sud du projet) Voir cartes en annexe 15
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Deux risques identifiés à l'échelle de la commune : - Inondation (pas de risque connu à l'échelle de la parcelle) - Mouvement de terrain (risque inconnu à l'échelle de la parcelle) + Trois risques identifiés à l'échelle de la parcelle : - Séisme (risque faible) - Retrait et gonflement des argiles (risques faible) - Radon (risque faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☑	☐	Quelques traces ponctuelles de pollution de sol détectées, étude sol réalisée voir en annexe 14.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet entraînera une augmentation des flux à cet endroit liés aux déplacements de clients. L'accès client s'effectuera par l'Avenue d'Auvergne, en capacité d'absorber ce trafic supplémentaire avec l'aménagement d'une voie centrale jusqu'à la rue Chomaget. Transports en commun : arrêt de bus à 300 mètres Mode doux : piste cyclable le long de l'Avenue d'Auvergne qui dessert le futur magasin, aménagement d'un garage à vélos couvert. + Accès piétons sécurisé - Voir annexe 16
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le projet est susceptible d'être source de bruit en phase chantier , puis éventuel bruit routier lié aux déplacements des clients.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Le parking et les espaces de circulations seront éclairés à l'aide de lampes à faible consommation d'énergie et grande longévité, et ce uniquement en journée. Extinction des sources lumineuses la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Le projet engendrera indirectement des rejets atmosphériques , liés à la circulation routière (CO, NO2, benzène, COV…), mais pas de manière significativement plus importante qu'à l'existant. 4 places de parking seront équipées pour les véhicules électriques + 10 places précablées.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Eaux pluviales : collectées dans un bassin de rétention sous voirie de type casier d'une capacité de 182 m², avec un débit limité de 3 l/s au réseau. Voir plan des réseaux en annexe 5.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Perméabilité insuffisante des sols ne permettant pas l'infiltration Voir étude hydrogéologique et eaux pluviales en annexe 17.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	A 450 mètres de la fontaine St Julien inscrit aux MH, il n'y a aucun co visibilité ou visibilité réciproque entre le site et la fontaine compte tenu de sa nature, de la distance et de l'urbanisation dense alentour.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Parcelle déjà anthropisée, sans activité depuis 2 ans.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.
NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.
Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes de : Cohade, Lamothe, Fontannes, Vieille-Brioude, Saint-Laurent-Chabreuges, Paulhac et Beaumont.
Sur l'ensemble de ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'existe pas à ce jour d'évaluations des incidences réalisées dans le cadre d'une autre législation applicable au projet et/ou au site.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure d'évitement relative à l'artificialisation : le projet s'implante dans une zone d'activité sur une emprise de 6 345 m² déjà artificialisée, le projet consomme ainsi ni foncier naturel ni agricole.
Le projet aura par ailleurs un impact positif sur l'imperméabilisation des sols : de 4 146 m² avant projet à 3 507 m² après projet, soit une diminution de 15% d'imperméabilisation de la parcelle.

Gestion des eaux pluviales : elles seront tamponnées dans une rétention sous voirie avant rejet au réseau, avec le choix d'un débit de rejet de 3 l/s/ha.
Par ailleurs, les places de stationnement seront toutes en revêtement perméable, et ombragées par des arbres.

Espaces verts : des espaces végétalisés sur 1 825 m² de pleine terre seront créés, les arbres existants sont préservés et 24 arbres de haut jet seront plantés. Ces espaces seront traités de manière douce.

Déplacements : le site est desservi directement par une piste cyclable le long de l'Avenue d'Auvergne, et arrêt de bus avec plusieurs lignes à proximité. Aménagement d'un parc à vélo couvert.

Éclairage : le parking et les espaces de circulations seront éclairés à l'aide de lampes à faible consommation d'énergie et grande longévité. Pour les enseignes, elles ne seront ni clignotantes ni lumineuses (caissons lumineux), elles se limiteront à la dénomination commerciale du bâtiment sans encadrement ni couleur vive.

Énergie : 4 places de parking seront équipées de chargeur pour véhicules + 10 places précablées.
Panneaux photovoltaïques en toiture sur 747 m², soit 374 modules pour une puissance installée de 168 kWc (voir plan de l'installation en annexe 18).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet vient s'implanter sur une zone déjà artificalisée.
Compte tenu de son implantation et de sa nature, le projet aura des impacts environnementaux faibles et les aménagements présentés ci-dessus pourront permettre de réduire les impacts sur le milieu eau, sur le milieu naturel et sur le domaine de l'énergie.
C'est pourquoi la possibilité de ne pas réaliser une étude d'impact faciliterait la mise en œuvre de ce projet qui répond à un besoin en offre commerciale dans le secteur, tout en préservant les terres non artificialisées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	ANNEXE 8 - Notice d'impact visuel ANNEXE 9 - Extrait du PLUi de Brioude ANNEXE 10 - Localisation des ZNIEFF	☑
2	ANNEXE 11 - Extrait du PPBE de la Haute-Loire ANNEXE 12 - Localisation des Monuments Historiques ANNEXE 13 - Extrait du PPRNi	☑
3	ANNEXE 14 - Synthèse étude de sol (EnvirEauSol / Juillet 2024) ANNEXE 15 - Cartes des risques technologiques ANNEXE 16 - Déplacements	☑
4	ANNEXE 17 - Etude hydrogéologique / Eaux pluviales (Fondasol / Septembre 2024)	☑
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom FLORES-RAMIREZ

Prénom Gildred

Qualité du signataire Responsable Développement

À Oytier-Saint-Oblas

Fait le 15/10/2024

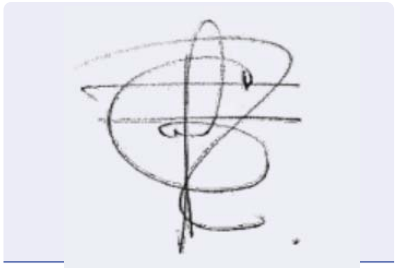

Signature du (des) demandeur(s)